

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES**

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL**

**DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2015**

**SOMMAIRE**

***APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION DES SYNDICATS***

***COMMUNICATIONS***

***EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR***

1. Décision modificative de crédits  
Rapporteur : M. Le Président
2. Durée d'amortissement  
Rapporteur : M. Le Président
3. Débat d'Orientations Budgétaire 2016  
Rapporteur : M. Le Président
4. Présentation de la Modification N°1 du PLU d'Habère Lullin  
Rapporteur : Fabienne SCHERRER
5. Présentation de la Modification N°2 du PLU de Marcellaz  
Rapporteur : Marielle DURET
6. Présentation de la Modification simplifiée N°1 de Boège  
Rapporteur : Bernard CHATEL
7. Présentation de la Modification N°3 du PLU de Bogève  
Rapporteur : Bernard CHATEL
8. Adhésion à la fédération de SCoT pour l'année 2016  
Rapporteur : Fabienne SCHERRER
9. Indemnités du Trésorier  
Rapporteur : M. Le Président
10. Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical  
Rapporteur : M. Le Président

***Questions orales***

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le Vingt et un Octobre, à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de Marcellaz en Faucigny, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : le 13 Octobre 2015  
Nombre de délégués en exercice : 19 / Quorum 10  
Nombre de délégués présents : 19  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0  
Nombre de délégués votants : 19

**Présents :** Mesdames/Messieurs Jean PELLISSON, Bernard CHAPUIS, Chantal BEL, Marie-Laure DOMINGUES, Daniel TOLETTI, Laurent DETRAZ, Christine CHAFFARD, Fabienne SHERRER, Jacqueline ROCH, Gilles SUATHIER, Bernard CHATEL, Bruno FOREL, Marielle DURET, Jacqueline JACQUET, Eric ZADJIAN, Denis MOUCHET, Roland PINGET, Laurette CHENVAL, Serge PITTET

**Absents excusés :** Mesdames/Messieurs, Carole BUCZ, Patrick CHARDON, Isabelle LEGRIS, Yann OREMUS, Daniel REVUZ.

**Délégué donnant pouvoir :** /

**Assistent :** Joël BUCHACA, Pascal Pochat-Baron, Yves Dupraz, Léon GAVILLET,

Madame Laurette CHENEVAL est nommée secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Le compte-rendu de la dernière séance du syndicat en date du **30 Mars 2015** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## COMMUNICATIONS

### Rapport d'activités 2014

Rapporteur : M. Le Président

M. Le Président rappelle les différents moments de l'activité du Syndicat au cours de l'année 2014 :

Le renouvellement de l'assemblée délibérante suite aux élections municipales

La réalisation du site internet [www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com)

Les réunions avec les PPA et les associations du territoire

Une visite du territoire et des ateliers par les élus du SCoT.

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2015**

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

[www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) - [contact@scot-3-vallees.com](mailto:contact@scot-3-vallees.com)

La tenue de 5 Comités Syndicaux

M. Le Président invite les élus à largement diffuser ce document sur les sites internet des mairies et des intercommunalités afin de communiquer le plus largement sur l'activité du syndicat.

**Mise en place de 4 commissions thématiques pour l'élaboration du SCoT des 3 vallées**  
**Rapporteur : M. Le Président**

M. Le Président rappelle les objectifs des commissions thématiques. Il s'agit de construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD puis le Document d'Orientation et d'Objectifs – DOO. Au maximum deux représentants par commune sont invités à participer aux 4 commissions de travail.

1°/ Economie, Tourisme,

2°/ Urbanisme,

3°/ Environnement, Agriculture

4°/ Développement durable

M. Le Président propose que chaque commission soit animée par un Vice Président. Fabienne SCHERRER pour l'Economie–Tourisme, Bruno FOREL pour l'Urbanisme, Bernard CHATEL pour l'Agriculture–Environnement et Marielle DURET pour le Développement Durable.

Il est rappelé que les communes sont conviées à désigner 2 élus communaux pour chaque commission et qu'une centaine d'élus sont déjà inscrits dans les différentes commissions.

Un rappel des dates et échéances est présenté à l'assemblée.

M. Le Président propose par ailleurs à l'assemblée d'associer les associations du territoire qui sont structurées autour d'un collectif, aux travaux des commissions thématiques du PADD. Après débat, l'assemblée propose, au-delà du formalisme réglementaire, de convier plutôt les associations à des réunions qui auront pour objectifs de les confronter aux mêmes interrogations que les élus se poseront lors des commissions thématiques.

**Retour collégial sur la Réunion publique**

**Rapporteur : M. Le Président**

Une centaine de personnes étaient présente lors de la réunion publique relative à la présentation du diagnostic le 13 Octobre 2015 qui s'est tenue à Boège. Les membres du Comité Syndical constatent la présence majoritairement d'élus mais également des habitants du périmètre du SCoT des 3 Vallées.

**Lettre d'intention à l'attention des Présidents des communautés de communes ; Arve et Salève, Pays Rochois et Faucigny Glières**

**Rapporteur : M. Le Président**

A l'unanimité des membres présents, cette communication fera l'objet d'une Motion.

**Transmission électronique des documents et convocations ayant trait aux affaires du Syndicat -**  
**Rapporteur : M. Le Président**

Un formulaire est proposé aux élus afin qu'il puisse recevoir les documents et convocations ayant trait aux affaires du Syndicat par voie électronique.

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2015**

**Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées**

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallées.com - contact@scot-3-vallées.com

Un formulaire est proposé aux élus afin qu'il puisse recevoir les documents et convocations ayant trait aux affaires du Syndicat par voie électronique.

## MOTION

### Délibération N°2015/10/11

M. Le Président présente la lettre d'intention à l'attention des Présidents des Communautés de Communes Faucigny Glières, Arve et Salève et Pays Rochois exprimant un intérêt marqué pour un projet de périmètre commun intégrant nos 4 SCoT.

Ce projet de courrier est adopté à l'unanimité des 19 membres présents sur les 19 que compte le SCoT des 3 Vallées.

### **Objet : Lettre d'intention**

Monsieur le Président,

Dans le dessein de partager notre vision du territoire, je tenais à vous tenir informé de l'état d'avancement de notre SCoT. Nous avons validé dernièrement notre Diagnostic de territoire et nous entamons dès aujourd'hui la rédaction de notre PADD. L'objectif que le comité syndical s'est fixé est d'approuver son projet de territoire d'ici la fin de l'année 2016.

En réponse aux consultations qui nous ont été adressées sur notre vision du territoire, le syndicat mixte des 3 Vallées manifeste clairement, un intérêt marqué pour un projet de périmètre commun intégrant le SCoT Arve et Salève, le SCoT du Pays Rochois et le SCoT de Faucigny Glières.

Personne ne nie l'importance d'une collaboration étroite avec le Chablais, l'Agglomération d'Annemasse, Le Pays de Gex ou le Canton de Genève mais le devenir de nos territoires, dans un contexte de fortes mutations tant sociales, qu'économiques ou climatiques appelle continuellement à un savoir agir réactif et approprié.

Nos territoires et leurs habitants, aux spécificités et aux modes de vies communs, à l'histoire et aux aspirations partagées nous forcent à avoir ce regard pluriel qui nous permettra d'assurer un développement cohérent, raisonnable et raisonné pour les générations futures.

C'est en effet pour répondre à ces enjeux de demain et la mise en cohérence de nos politiques publiques en matière de logement, transports, développement économique, agriculture et environnement... que je vous propose dès aujourd'hui de rapprocher un peu plus nos territoires en travaillant ensemble à la construction d'une communauté de destin qu'il nous appartiendra d'écrire.

En vous remerciant par avance pour votre implication et votre détermination dans la construction de ce projet de territoire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Le Président,  
Bruno FOREL

Destinataires : CCAS, CCPR, CCFG  
Copie pour information : CCVV, CC4R

*Motion du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
29/10/2015*

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2015**

**Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées**  
Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY  
Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES  
www.scot-3-vallées.com - contact@scot-3-vallées.com

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

**Délibération N° 2015/10/01**

**1. - Décision modificative de Crédits N°1**

**Rapporteur : M. le Président**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6251-01 : Voyages et déplacements	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62871-01 : A la collectivité de rattachement	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>7 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-64111-01 : Rémunération principale	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811-01 : Dotations aux amort. Des ommos incorporelles et corporelles	0,00 €	20 400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 400,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-2802-01 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation de cadastre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €
R-28051-01 : Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 400,00 €
<b>TOTAL R040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>
D-202-01 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation	0,00 €	20 400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>20 400,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>

M. Le Président présente le réajustement technique permettant d'amortir nos produits.

**Le comité syndical du SCoT des 3 vallées, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision modificative de crédits N°1**

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 29/10/2015*

**2. SIVU SCOT – Finances – Durée d'amortissement**  
**Rapporteur : M. le Président**

Les frais d'études liés à la réalisation du SCOT depuis 2012 doivent être amortis. Il appartient au Comité Syndical de définir la durée de cette amortissement.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2015

M. Le Président explique que suite à une erreur d'écriture, la durée d'amortissement pour la réalisation de frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme se faisait sur 2 ans. Cette durée étant sous-évaluée, le comité syndical confirme que nous amortirons sur 5 ans ces frais.

**Le comité syndical du SCoT des 3 vallées, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit la durée d'amortissement :**

#### Immobilisations incorporelles

Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme ..... 5 ans

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 29/10/2015

### 3. - Débat d'Orientations budgétaire 2016 Rapporteur : M. le Président

Ce débat s'inscrit dans le cadre de la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. Il doit être organisé afin de préparer l'examen du Budget Primitif prévu le 16 décembre prochain. Il permet de définir les orientations budgétaires pour l'année 2016.

Une extrapolation de la consommation budgétaire à fin 2015 a été réalisée par les services. Les orientations budgétaires proposées au Comité Syndical s'inscrivent dans la continuité des orientations prises durant l'année 2015 et priorités retenues :

- L'élaboration du SCoT
- Le salaire du personnel
- Les indemnités des élus correspondantes.
- La protection et le conseil juridique,

	BP2015 (suite DM)	Pré CA 2015	DOB 2016	Commentaires
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>				
011 Charges à caractère général	12 100,00 €	7 730,30 €	13 100,00 €	Forfait administratif CC4R Annonces et insertions Fêtes et cérémonies Divers
012 Charges de personnel	25 000,00 €	25 000,00 €	52 000,00 €	1 ETP
65 Autres charges de gestion courante	22 500,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €	indemnités des élus
022 Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €		0,00 €	
042 dotations aux amortissements	23 600,00 €	23 600,00 €	25 000,00 €	
<b>TOTAL fonctionnement</b>	<b>88 200,00 €</b>	<b>78 830,30 €</b>	<b>114 600,00 €</b>	
<b>Recettes</b>				
002 Résultat reporté	72 126,43 €	72 126,43 €	9 369,70 €	
74 Dotations subventions et participations	16 073,57 €	16 073,57 €	105 230,30 €	Participation CC4R : Participation CCVV :
<b>TOTAL</b>	<b>88 200,00 €</b>	<b>88 200,00 €</b>	<b>114 600,00 €</b>	

#### COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2015

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallées.com - contact@scot-3-vallées.com

INVESTISSEMENT				
Dépenses				
001 Deficit reporté	0,00 €			
020 Dépenses imprévues	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
20 Immobilisation incorporelles	195 256,07 €	51 000,00 €	179 000,00 €	Réalisation du SCoT
21 Immobilisations corporelles	2 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>198 256,07 €</b>	<b>51 000,00 €</b>	<b>181 000,00 €</b>	
Recettes				
001 - résultat d'investissement reporté	100 019,22 €	147 256,07 €	195 592,92 €	
10_1068 Affectation de résultat	0,00 €	1 100,00 €	195 592,92 €	
021 Virement section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
013 Subventions d'investissement reçues	74 636,85 €	74 636,85 €		Participation CC4R : Participation CCVV : Subvention SCOT Ruraux PADD :
040 Opérations d'ordre	23 600,00 €	23 600,00 €	25 000,00 €	amortissement
<b>TOTAL</b>	<b>198 256,07 €</b>	<b>246 592,92 €</b>	<b>220 592,92 €</b>	

**M. Le Président ouvre le débat d'orientations budgétaires en résumant les différents axes de ce DOB.**

**Plus aucune question n'étant posée, M. le Président clôt le débat d'orientations budgétaires.**

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 29/10/2015*

#### **4. - Modification N°1 du PLU d'Habère Lullin** **Rapporteur : Fabienne SCHERRER**

La commune d'Habère Lullin a décidé d'engager une modification N°1 de son Plan Local d'urbanisme. Le Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées a ainsi été destinataire du projet de dossier de modification N°1 du PLU et de la délibération N°21.05.2015 décidant l'engagement de la procédure.

Fabienne SCHERRER laisse la parole à Marielle DURET Maire d'HABERE LULLIN pour qu'elle apporte des précisions.

Marielle DURET explique à l'assemblée que son PLU a été cassé en cours d'appel du Tribunal Administratif le 14 Octobre 2015. Par voie de conséquence, le comité syndical décide donc de ne pas émettre d'avis sur la modification du PLU N°1 de la commune d'Habère Lullin.

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2015**

**5. - Révision N°2 du PLU de Marcellaz**  
**Dossier au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme.**  
**Rapporteur : Marielle DURET**

La commune de Marcellaz a décidé d'engager une révision N°2 de son Plan Local d'urbanisme. Le Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées a ainsi été destinataire du projet de dossier de révision N°2 du PLU arrêté par délibération municipale le 30 Janvier 2014 et doit se prononcer sur ce dossier au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme

Marielle Duret laisse la parole à Monsieur le Maire pour qu'il présente la Révision N°2 du PLU.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, EMET un avis favorable sur le projet de Révision N°2 du PLU de Marcellaz.**

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
29/10/2015*

**6. - Modification simplifiée N°1 de Boège**  
**Rapporteur : Bernard CHATEL**

La commune de Boège a décidé d'engager une modification simplifiée N°1 de son Plan Local d'urbanisme. Le Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées a ainsi été destinataire du projet de dossier de modification simplifiée N°1 du PLU et de l'arrêté N°2015\_06AU08 décidant l'engagement de la procédure.

Bernard CHATEL laisse la parole à Fabienne SHERRER pour qu'elle présente la modification simplifiée N°1 du PLU.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, EMET un avis favorable sur le projet de modification simplifiée N°1 du PLU de Boège.**

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
29/10/2015*

**7. - Modification N°3 du PLU de Bogève**  
**Rapporteur : Bernard CHATEL**

La commune de Bogève a décidé d'engager une modification N°3 de son Plan Local d'urbanisme. Le Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées a ainsi été destinataire du projet de dossier de modification N°3 du PLU arrêté par délibération municipale N°2015/03 en date du 8 Juillet 2015 décidant l'engagement de la procédure.

Bernard CHATEL laisse la parole à Jacqueline ROCH pour qu'elle présente la modification N°3 du PLU.

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2015**

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, EMET un avis favorable sur le projet de modification N°3 du PLU de Bogève.

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
29/10/2015*

### **8. - Adhésion à Fédération Nationale des SCoT Rapporteur : Fabienne SCHERRER**

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCoT en juin 2010, la Fédération Nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales..),
- et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'Etat et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Compte-tenu de l'intérêt que peut trouver notre Syndicat à rejoindre la Fédération nationale des SCoT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, il est proposé d'adhérer à cette Fédération.

La cotisation pour l'année 2016 est fixée, compte tenu de la population du périmètre de notre SCoT, à 300 €.

**Le Comité Syndical du SCOT des 3 vallées approuve à l'unanimité des membres présents :**

- **L'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT ;**
- **Autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à régler la cotisation 2016 de 300 € et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
29/10/2015*

### **9. - Versement de l'indemnité de conseil à Mme. le Trésorier Rapporteur : M. Le Président**

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2015

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité pour les Communes et Etablissements Publics Locaux de verser au Comptable une indemnité de conseil. Cette indemnité est calculée en fonction d'un barème basé sur la moyenne des dépenses réelles des trois dernières années auquel est appliqué un pourcentage fixé par délibération.

L'indemnité est acquise au comptable de manière nominative. A chaque changement de comptable et lors du renouvellement des assemblées, une nouvelle délibération doit être prise par le Conseil Syndical.

Actuellement, c'est Mme. Catherine ARLY qui assume cette mission. Par courrier en date du 31 Août dernier, Mme. ARLY a sollicité le versement de cette indemnité.

Pour l'année 2015, le montant maximal qui peut être versé (100 %) est de 153,80 €.

***Le comité Syndical du SCoT des 3 Vallées, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents fixe le taux de l'indemnité de Mme. Catherine ARLY, responsable de la trésorerie de Saint Jeoire à 100 %.***

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
29/10/2015*

***10. - Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical  
Rapporteur : M. Le Président***

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT des 3 vallées se déroule :  
**Le Mercredi 16 Décembre 2015 à 18 h 30 à Mairie de Saint André de Boège.**  
(Sous réserve de disponibilité de la salle)

***Le Comité Syndical du SCoT des 3 Vallées en prend acte***

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le  
29/10/2015*

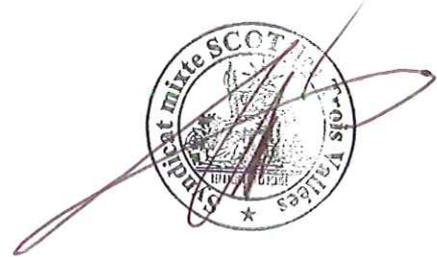
**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2015**

**QUESTIONS ORALES**

*Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT des 3 Vallées, lève la séance à 19h00.*

Marcellaz, le 29 Octobre 2015

Bruno FOREL,  
Président du SCoT



*Compte-rendu affiché du 2 Novembre 2015 au 2 Décembre 2015 au siège du Syndicat, diffusé sur le site du SCoT des 3 Vallées [www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) et transmis le 10 Novembre aux collectivités adhérentes du Syndicat pour affichage.*

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2015**

**Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées**  
Siège : 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY  
Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES  
[www.scot-3-vallees.com](http://www.scot-3-vallees.com) - [contact@scot-3-vallees.com](mailto:contact@scot-3-vallees.com)